



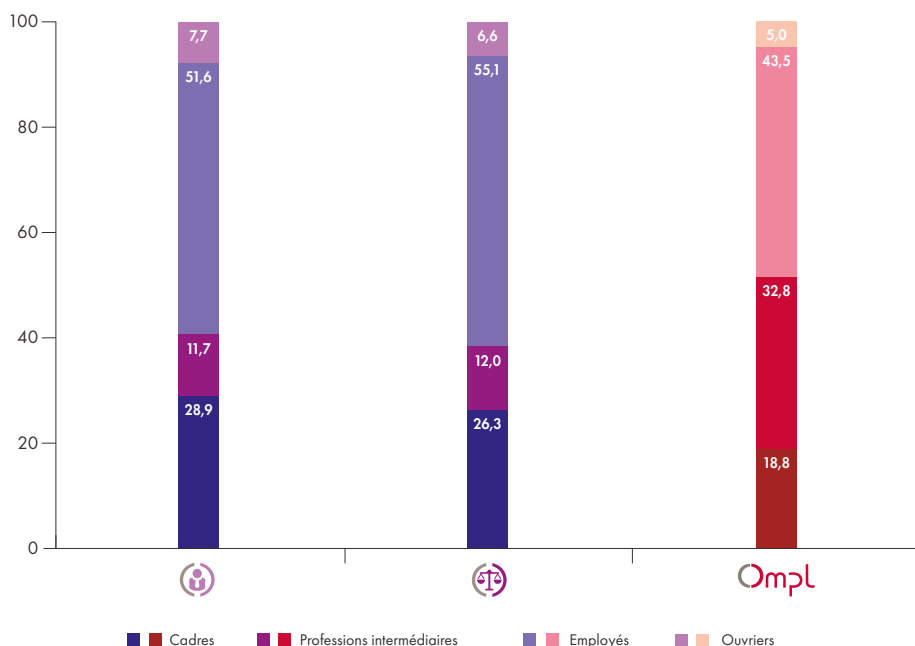
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 28,9 % contre 26,3 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est pratiquement similaire à celle du secteur : 11,7 % et 12,0 % respectivement.
- Le taux d'employés est inférieur à celui du secteur (51,6 % contre 55,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats



89,6 % DES SALARIÉS DANS 14 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, trois professions regroupent 50,6 % des salariés :

- les secrétaires (29,6 %) ;
- les juristes (11,2 %) ;
- les avocats (9,8 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	312a - Avocats	5 609	12,6	4 772	9,8
Exercice partiel du métier	372e - Juristes	3 866	8,7	5 467	11,2
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	478	1,1	567	1,2
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	1 069	2,4	1 867	3,8
	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	1 502	3,4	2 227	4,6
	542a - Secrétaires	17 138	38,5	14 459	29,6
Soutien à l'entreprise	372b - Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	499	1,1	491	1,0
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	1 011	2,3	1 443	3,0
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	1 062	2,4	1 277	2,6
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	3 584	8,0	3 222	6,6
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 027	2,3	1 259	2,6
	543h - Employés administratifs non qualifiés	1 976	4,4	1 944	4,0
	564b - Employés des services divers	987	2,2	1 307	2,7
	684a - Nettoyeurs	388	0,9	3 524	7,2

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

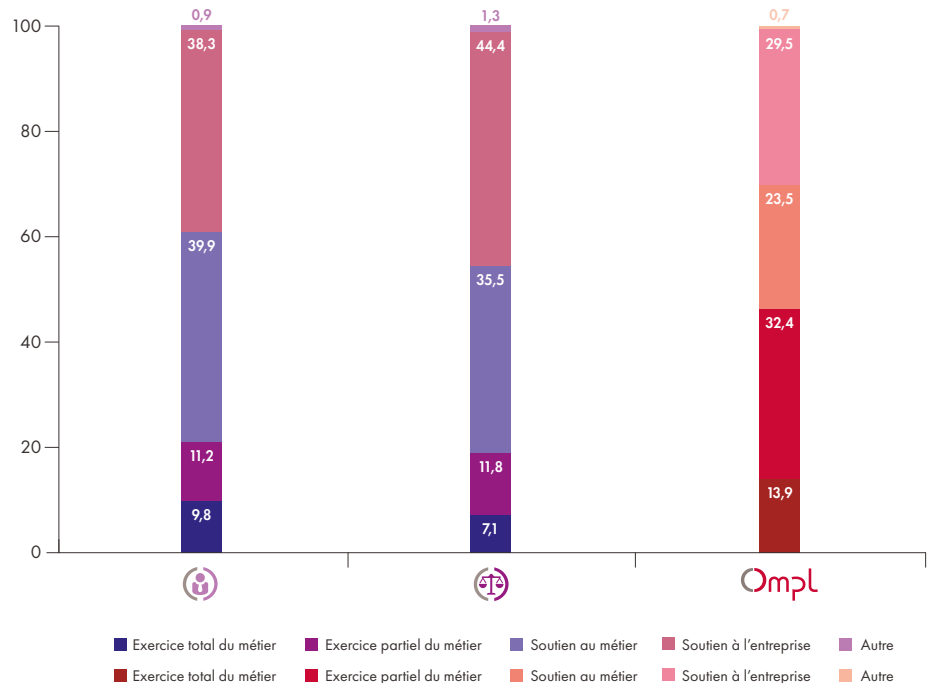
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



EMPLOIS MAJORITAIREMENT EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

78,2 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont 39,9 % à exercer une activité venant en soutien du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.

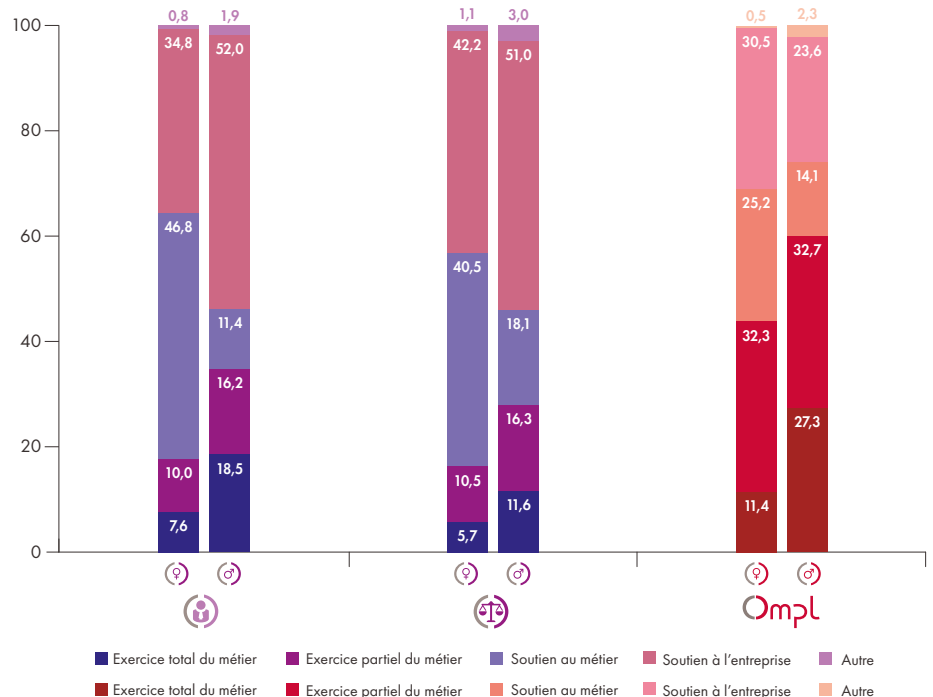


MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise). Un effet du genre est clairement observable dans la répartition des salariés par métier :

- 34,7 % des hommes exercent totalement ou partiellement le métier de l'entreprise contre 17,6 % des femmes ;
- 34,8 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise et 46,8 une activité de soutien au métier contre respectivement 52,0 % et 11,4 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source : Insee, DADS 2019.

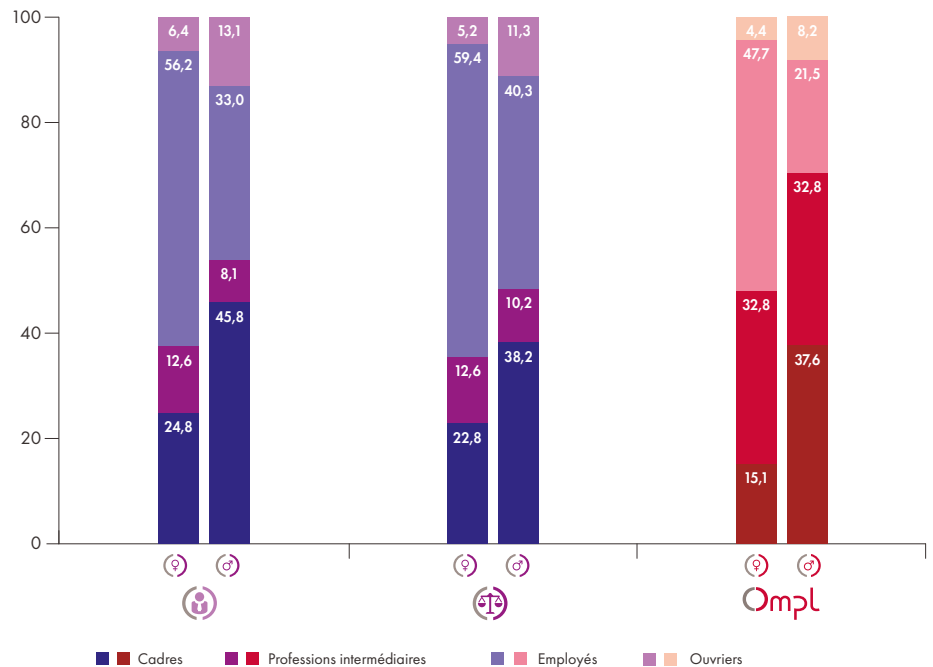


FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est importante. Elle atteint 56,2 % contre 33,0 % seulement pour les hommes.

En revanche, la proportion d'hommes cadres est pratiquement deux fois supérieure à celle des femmes (respectivement 45,8 % contre 24,8 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



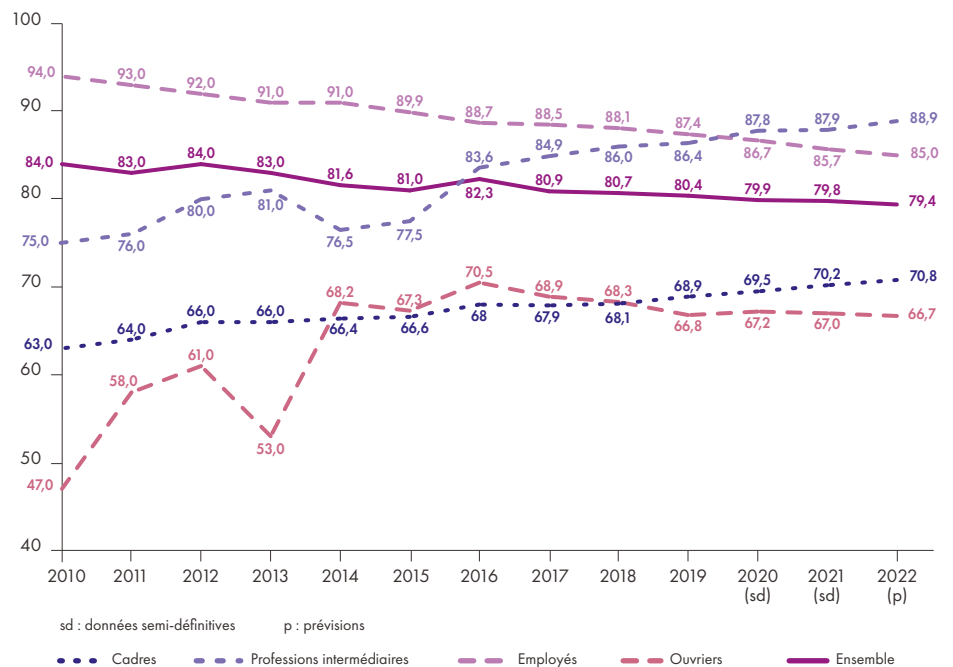
Source: Insee, DADS 2019.



LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019 (- 3,6 points). La catégorie « employés » est particulièrement impactée (- 6,6 points) alors que les catégories « cadres et professions intermédiaires » se féminisent (respectivement + 5,9 points et + 11,4 points)
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance. Dans le détail, le recul de la féminisation des employés devrait se poursuivre ainsi que la féminisation des cadres et des professions intermédiaires.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (72,6 %), mais son minimum est atteint pour les Pays de la Loire (42,9 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	26,7	15,0	50,4	7,8	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	21,2	11,2	57,1	10,5	0,0
Bretagne	31,3	11,2	56,5	1,1	0,0
Centre-Val de Loire	25,1	13,5	56,8	4,7	0,0
Corse	10,3	11,1	72,6	5,1	0,9
DOM	20,4	8,4	68,8	2,0	0,3
Grand Est	21,7	11,4	64,8	2,0	0,1
Hauts-de-France	20,4	9,2	58,6	11,7	0,1
Île-de-France	35,3	10,8	46,7	7,1	0,0
Normandie	22,0	10,5	59,8	7,7	0,0
Nouvelle-Aquitaine	23,1	10,0	53,0	13,9	0,1
Occitanie	22,4	12,7	53,6	11,2	0,0
Pays de la Loire	29,3	17,9	42,9	9,9	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,8	12,5	58,6	6,1	0,0
	28,9	11,7	51,6	7,7	0,0
	26,3	12,0	55,1	6,6	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.